

## Public concerné

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SPST, tuteur, formateur, consultant, etc.).

Préconisations : Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».

## Objectifs de la formation

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.

## Contenu de la formation

Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS » .

La démarche d'évaluation et les conditions nécessaires à sa réussite.

La mise en œuvre de l'évaluation des risques :

- aspects réglementaires, principes généraux de prévention ;
- organisation de l'entreprise autour du document unique ;
- méthodes (modélisation du processus menant au dommage, analyse ergonomique de l'activité, estimation des risques, etc.) ;

La formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique ;

- mesures de prévention : critères de choix ;
- plan d'actions de prévention des risques professionnels.

La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.

## Méthodes pédagogiques utilisées

- Analyse de documents uniques d'évaluation des risques professionnels
- Exposés didactiques
- Échanges et retours d'expérience entre les participants

## Durée

2 jours soit 14 heures

Session en présentiel : 2 jours consécutifs

Session mixte : 2 demi-journées à distance et 1 journée en présentiel

## Validation

Une attestation de présence sera remise aux participants